

14-11-2019
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-GABRIEL-LALEMANT
M.R.C. KAMOURASKA

À une séance extraordinaire du conseil de la susdite Corporation municipale tenue à l'endroit ordinaire de ses séances, ce quatorzième jour du mois de novembre deux mille dix-neuf à 19 h 30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

À laquelle séance sont présents M. Evans Gagnon, M. Gilles Pelletier, M. Gilles DesRosiers, M. Gilles Ouellet, Mme Danielle D'Anjou et Mme France Simard formant quorum du susdit-conseil sous la présidence du maire, M. René Lavoie.

Vincent Thibaudeau, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste le conseil.

La séance extraordinaire débute à 19 h 30.

1. Ouverture de la séance extraordinaire

CONSIDÉRANT que M. le maire, René Lavoie, convoque le conseil à cette séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT que toutes les personnes présentes ont reçu, tel que requis par l'article 153 du Code Municipal, copie de l'avis de convocation pour la séance extraordinaire le 14 novembre 2019 par courriel et par courrier;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des membres du conseil sont présents et forment quorum;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

180-11-19

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Situation de nuisance 15 rang Chénard
4. Période de questions du public
5. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Situation de nuisance 15 rang Chénard

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de rendre conforme, au Règlement no 05-91 concernant les nuisances, la situation existant au 15 rang Chénard;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Conteneurs KRT inc au montant de 22 150\$ pour la récupération-chargement, le transport et le traitement des matières causant nuisances;

CONSIDÉRANT QUE l'accumulation de neige récente complique l'intervention de nettoyage et restreint les possibilités d'une saine gestion des matières résiduelles s'y trouvant;

181-11-19

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu

DE reporter au printemps la décision sur les moyens de nettoyage du terrain du 15 rang Chénard;

DE poursuivre la recherche d'alternatives en vue d'apporter une réponse durable au problème de nuisances et efficiente dans la gestion des matières résiduelles du 15 rang Chénard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. **Période de questions**

Aucun citoyen n'est présent.

4. **Levée de la réunion**

182-11-19

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que la séance extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance extraordinaire est levée à 20 h 39.

Je, René Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

RENÉ LAVOIE, maire

VINCENT THIBAUDEAU directeur général /
secrétaire-trésorier